

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 8 décembre 2022

N° CP-2022-11-12-4

N° applicatif 4788

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Service consulté

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA : PARCOURS SANS COUTURE VERS LE METIER DE PAYSAGISTE

Résumé : La mobilisation des bénéficiaires du rSa vers les métiers qui recrutent et leur montée en compétences sont des axes majeurs de la stratégie d'insertion et d'accès à l'emploi développée par la Collectivité européenne d'Alsace.

La crise sanitaire et économique a amplifié les difficultés de recrutement dans certains secteurs. Les métiers du paysage sont notamment concernés : en Alsace, selon les professionnels du secteur, il manquerait ainsi 500 ouvriers paysagistes.

Il est ainsi proposé d'autoriser le co-financement d'une opération élaborée sur mesure permettant aux habitants du Centre Alsace, bénéficiaires du rSa, de trouver un emploi durable en tant qu'ouvrier paysagiste, par une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 400 € au profit du Centre de Formation et de Promotion Agricole d'Obernai.

Un certain nombre de communes du territoire Centre Alsace souhaitent s'engager pour permettre à leurs habitants de trouver un emploi, et ayant un potentiel de travaux, faciliter la mise en place d'emplois aidés dans les espaces verts, pouvant servir de support à une formation qualifiante.

Par ailleurs, beaucoup de personnes, bénéficiaires du rSa manquent de qualification et sont en concurrence avec d'autres demandeurs d'emploi ayant davantage de compétences à faire valoir. De surcroît, les bénéficiaires du rSa ne s'orientent pas naturellement vers les dispositifs traditionnels de formation pour privilégier les emplois de courte durée ou par manque de confiance en eux.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé aux bénéficiaires du rSa du centre Alsace, de suivre un parcours permettant de retrouver un emploi durable. L'action proposée est conçue pour un groupe de 10 à 12 personnes. 6 bénéficiaires du rSa et 6 communes ont pu être mobilisés sur ce projet, qui se décline en trois étapes :

- 1) Mars 2022 : une formation de 3 mois, permettant de passer le permis CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité), les premiers secours, et des plateaux techniques dans les communes partenaires.
Les 6 bénéficiaires du rSa ont obtenu ce permis.
- 2) Juin 2022 : démarrage du Parcours Emplois Compétences (PEC) de 9 mois dans la commune accueillante par les six participants, en vue de la finalisation du diplôme CAPa (Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole) paysagiste.
- 3) Mars 2023 : Contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum dans une entreprise du paysage, l'objectif étant à l'issue de ce CDD d'obtenir un contrat à durée indéterminée (CDI).

L'étape 1) relative à la formation est financée à 80 % par la Région Grand Est et un co-financement à hauteur de 20% est apporté par le biais du versement de l'Aide Départementale à l'Emploi (ADE) par la Collectivité européenne d'Alsace aux 6 bénéficiaires concernés. L'ADE permet ainsi de participer au financement du permis CACES à hauteur de 6 400 € au total pour les 6 bénéficiaires concernés, sur présentation des justificatifs nécessaires conformément au règlement intérieur de l'ADE.

Durant le contrat aidé (étape 2) les candidats vont effectuer des tâches qui pourront être valorisées et certifiées par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole d'Obernai (CFPPA) comme unités capitalisables permettant l'obtention du CAPa paysagiste.

Au courant de l'été 2022, le CFPPA d'Obernai a ainsi rencontré chaque commune et établi un devis individuel pour chaque candidat en prenant en compte le nombre d'heures effectuées par tâche et le passage de la validation.

Par ailleurs, la chambre d'agriculture organisera des stages de taille des arbres fruitiers (unité capitalisable indispensable pour l'obtention du CAPa en Alsace), ce qui permettra de faire baisser le coût global.

Les mécanismes de subventions de la Région demandant un co-financement à hauteur de 20 % minimum pour les formations menant vers des métiers en tension, il est donc proposé de compléter la subvention de la Région à hauteur de 6 400 €, correspondant à 100 heures de formation individuelle.

Cette action construite sur mesure pour les bénéficiaires du rSa permet de mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi. Elle s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'insertion et d'accès à l'emploi déployée par la Collectivité européenne d'Alsace qui vise notamment à agir pour répondre au besoin de main d'œuvre des entreprises en permettant la montée en compétences des publics.

L'action ainsi présentée combine plusieurs leviers développés par la Collectivité européenne d'Alsace pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa : aide départementale pour l'emploi (ADE), action de mobilisation et de préparation à l'emploi et la formation, contrats aidés, mobilisation des collectivités locales, notamment par le biais d'une participation financière. Elle est multi-partenariale et pluri-financeurs, dans l'esprit également du Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPIE) expérimenté depuis 2020 en Alsace.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé d'attribuer pour 2022 une subvention de fonctionnement de 6 400 € au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) d'Obernai pour l'action : « parcours sans couture vers le métier de paysagiste » permettant à des bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi durable.

La subvention sera versée en une fois sur présentation du ou des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre de l'action subventionnée.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	O005	P153E01	T02	(3375) 017 - 657381 - 444	6 400 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY